



lincomycine
enregistrée pour les poules
pondeuses



Lincolab[®] 400 mg/g

Poudre pour administration dans l'eau de boisson



Pour le contrôle de l'entérite nécrotique

- ✓ Causée par des souches de *Clostridium perfringens* sensibles à la lincomycine

Solution de confiance aux problèmes, dans l'eau de boisson

- ✓ La lincomycine à 40% a démontré son efficacité

Spécialement pour l'aviiculture

- ✓ 0 jours de retrait pour la viande
- ✓ 3 jours de retrait pour les œufs

LABIANA
toujours efficace

Lincolab[®] 400 mg/g Poudre pour administration dans l'eau de boisson



Mécanisme d'action de la lincomycine

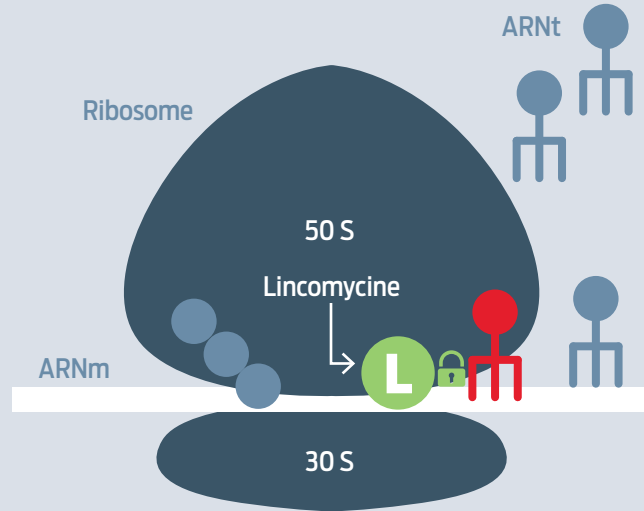
La lincomycine inhibe la synthèse des protéines bactériennes

Pour agir, elle s'allie de manière irréversible à la sous-unité 50 S du ribosome bactérien.

L'ARNt de transfert s'allie au ribosome dans le processus de déplacement.

Après l'utilisation de son acide aminé pour construire la chaîne protéique bactérienne, la lincomycine empêche leur désolidarisation du ribosome, bloquant la synthèse de protéines en barrant l'accès à l'ARNt suivant.

Ainsi, elle exerce son action bactériostatique, bien qu'elle puisse être bactéricide à concentrations élevées.



COMPOSITION PAR G

Lincomycine (chlorhydrate) 400 mg

INDICATIONS

Volailles:

Contrôle de l'entérite nécrotique causée par des souches de *Clostridium perfringens* sensibles à la lincomycine.

POSOLOGIE ET VOIE D'ADMINISTRATION

Volailles:

Administrer 3 - 6 mg par kg p.v./jour, pendant 7 jours consécutifs (équivalent à 7,5 - 15 mg de médicament/kg p.v./jour).

La consommation d'eau médicamentée dépend de l'état physiologique et clinique des animaux et de l'époque de l'année. Pour garantir un dosage correct, la concentration de lincomycine dans l'eau sera ajustée en prenant en compte la consommation journalière.

Le poids des animaux doit être déterminé avec la meilleure précision possible afin d'éviter un dosage insuffisant.

Selon la dose recommandée, le nombre et le poids des animaux à traiter, la dose journalière exacte de médicament doit être calculée en appliquant la formule suivante :

$$\frac{\text{dose de substance active (mg/kg p.v./jour)} \times \text{poids moyen des animaux (kg)}}{\text{mg de substance active par g de médicament (mg/g) x consommation moyenne d'eau (litres/jour)}} = \text{g de médicament / litre d'eau de boisson}$$

Pendant la période de traitement, il ne sera pas fourni d'eau non médicamentée aux animaux.

L'eau de boisson doit être renouvelée chaque jour.

TEMPS D'ATTENTE

Volailles:

Viande: zéro jour.

Œufs: 3 jours.

CONTRE-INDICATIONS

Ne pas associer à l'administration d'érythromycine et d'autres antibactériens qui agissent en s'alliant à la sous-unité 50 S des ribosomes de la cellule bactérienne, étant de ce fait antagonistes.

EFFETS INDÉSIRABLES

Des diarrhées et/ou une inflammation légère et une irritation de l'anus et/ou de la vulve ont pu être occasionnellement observés ; ces symptômes sont le plus souvent passagers. Plus rarement,

les porcs peuvent présenter un rougissement de la peau et un comportement irritable. Ces signes diminuent normalement dans les 5 à 8 jours suivant l'interruption du traitement.

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES DE CONSERVATION

Ce médicament vétérinaire ne nécessite aucune condition de conservation particulière.

PÉRIODE DE VALIDITÉ

Période de validité du médicament vétérinaire conditionné pour la vente: 3 ans.

Période de validité après ouverture de l'emballage de vente : 6 mois.

Période de validité après sa dissolution conformément aux instructions : 24 heures.

PRÉSENTATIONS

Sachet à 100 g.

Poche à 1 kg.

Inscription n° 1954 ESP

Médicament délivré sur ordonnance vétérinaire

Administration sous contrôle ou supervision du vétérinaire.

